

Décision

Générale

colonial

Décision n° 168 accordant une subvention de 200.000 à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour l'année 1953.

n° 168

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date de publication
9 février 1953

Date du numéro
1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de deux cent mille francs (200.000 fr.) est accordée pour l'année 1953 à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Côte Française des Somali; Cette dépense imputable à la section XVII,

Chapitre XXXIV

article 1

8 1 du Budeet local de fonctionnement pour l'exercice 1953, sera mandatée au nom du Président de cet Office.